

ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Programmes

Question écrite n° 4105

Texte de la question

M. Andre Santini attire l'attention de M. le ministre de l'education nationale sur la difficulte de developper en college un enseignement scientifique experimental concret. La disparition progressive de travaux pratiques en groupes restreints rend en effet quasi impossible la realisation par les eleves eux-memes de manipulations et d'experimentations. Il lui demande de bien vouloir l'informer des decisions qu'il pense prendre dans ce domaine afin de faciliter l'orientation des jeunes collegiens vers les voies scientifiques.

Texte de la réponse

Le souci de conferer aux etablissements une plus grande responsabilite a conduit a leur attribuer une dotation horaire globale pour la mise en oeuvre des enseignements. A cette fin, deux arretes du 20 juin 1985, modifiant les arretes du 14 mars 1977, du 26 janvier 1978 et du 22 decembre 1978, relatifs aux horaires et effectifs ainsi que la notion de seuil de reference. Il appartient par consequent a chaque college, en fonction des horaires et des programmes prescrits, de determiner ses structures divisionnaires de maniere autonome. Toutefois, ceux-ci ne sauraient negliger les exigences et les contraintes propres a l'enseignement des sciences experimentales auxquelles se rattachent les sciences et techniques biologiques et geologiques. Ainsi, si les activites d'experiences ou de manipulations sont preconisees, il s'avere necessaire pour le bon deroulement de ces travaux que chaque etablissement, en fontion notamment des postes de travail existant dans ses salles de travaux pratiques, veille a l'organisation de ses classes en recourant, si le besoin s'en fait sentir, et a partir des moyens d'enseignement qui lui ont ete delegues, a des effectifs alleges.

Données clés

Auteur : M. Santini André Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 4105
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 juillet 1993, page 2074 Réponse publiée le : 15 novembre 1993, page 4049